

**DECISION**  
**N°13-2025****Objet : DEMANDE DE FINANCEMENT ETAT – ANCT & BANQUE DES TERRITOIRES  
POUR LE POSTE DU CHARGE DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN**

Le Président,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Sous-Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des institutions publiques ou privées intéressées ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10;

VU la convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain de la Communauté de Communes Conflent Canigó, et des Communes de communes de PRADES, d'OLETTE, de VERNET-les BAINS et de VINCA ;

VU le contrat de travail du chargé de projet petites villes de demain,

CONSIDERANT qu'il apparait nécessaire de solliciter auprès l'Etat- ANCT et de la Banque des Territoires une participation afin de compléter le plan de financement de ce dossier :

**DECIDE**

Article 1 : d'arrêter comme suit le plan prévisionnel de financement pour le poste de chargé de projet petites villes de demain qui s'élève à la somme de 63 751.92 €, sachant que la dépense subventionnable est plafonnée à 60 000 €/an :

DESIGNATION	POURCENTAGE SUBVENTION (%)	MONTANT
Etat (ANCT)	50	30 000 €
Banque des Territoires	25	15 000 €
<b>Montant subvention totale (dépense plafonnée à 60000 €)</b>	<b>75</b>	<b>45 000 €</b>
Fonds propres de la Communauté de Communes Conflent Canigó		18 751.92 €
<b>Total</b>		<b>63 751.92 €</b>

Article 2 : de solliciter une subvention auprès de l'Etat-ANCT, et de la Banques des Territoires afin de parfaire au financement du poste de chargé de projet petites villes de demain,

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites et imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Article 4 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Directeur de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, Monsieur le Directeur de la Banque des Territoires, Madame le Comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Prades, le 30 janvier 2025

Le Président,  
Jean Louis JALLAT,

